Composition de la Commission des Usagers

La commission des usagers est composée de :

- **Présidente :**

Christine GOBY, Représentant des usagers, UNAPEI Bretagne - Union Régional des Associations de Personnes handicapées, de leurs Parents et Amis

- **Vice-présidente :**

Karine MORAND, Directrice, Hôpital et Résidence de Bain de Bretagne

- **Médiateur médical :**

Dr Michèle DRIEUX, Médecin, Président de CME

- **Médiateur non médical :**

Stéphanie BLINO, Directrice des soins

- **Représentants des usagers :**

Christine GOBY, UNAPEI Bretagne - Union Régional des Associations de Personnes handicapées, de leurs Parents et Amis
Frédérique LEMEE, Association de ligue contre le cancer d'Ille-et-Vilaine

- **Voix consultatives :**

Sœur Anne-Marie, Mère Supérieure
Céline MOINEAU, Responsable qualité et gestion des Risques
Agathe SIMON, Technicienne d'Information Médicale, Responsable administration et facturation

Contacter la CDU :
cdu.bain@hstv.fr

La place des usagers au sein de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

L'Hôpital de Bain de Bretagne est un établissement du groupe Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, qui compte 20 établissements sanitaires et médico-sociaux privés à but non lucratif répartis en Bretagne, Provence et Pays-de-la-Loire.

De l'accompagnement de la personne jusqu'à la médecine spécialisée, les établissements de l'Hospitalité proposent une réponse individualisée s'appuyant sur des expertises fortes.

Très tôt, l'Hospitalité a souhaité ouvrir un espace de dialogue et de co-construction entre usagers et professionnels des établissements. Les objectifs sont la sécurité et la qualité des soins dispensés.

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve a été récompensée en 2015 (label national), en 2019, 2020 et 2021 (labels régionaux) par le Ministère de la Santé pour sa démarche inclusive des usagers.

Hôpital et Résidence de Bain-de-Bretagne - 03/02/2026 - DOC RDI 11/E

Hôpital et
résidence de
Bain-de-Bretagne

HOSPITALITÉ
Saint-Thomas de Villeneuve

Des représentants des usagers à votre écoute

dans le cadre de la Commission des Usagers



2 rue Hippolyte Fillioux
35470 Bain de Bretagne
Tél. : 02 99 43 71 40

Les missions des représentants des usagers



Conformément à la loi du 4 mars 2002, les représentants des usagers, désignés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sur proposition d'associations agréées, sont présents dans différentes instances de l'établissement pour faire entendre la voix des usagers et veiller au respect de leurs droits.

- Ils facilitent l'expression des patients, favorisent le dialogue et l'échange avec les professionnels. Ils portent également la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision.
- Ils peuvent également vous assister dans le cadre d'une réclamation et rechercher avec vous une solution et vous aider dans les démarches à suivre.
- Ils siègent à la Commission des Usagers (CDU).

Comment contacter les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers nommés au sein de notre établissement sont :

Mme Christine GOBY, UNAPEI Bretagne - Union Régional des Associations de Personnes handicapées, de leurs Parents et Amis

Mme Frédérique LEMEE, Association de ligue contre le cancer d'Ille-et-Vilaine

Tout patient, famille ou proche peut contacter un représentant des usagers de l'établissement pour s'informer sur ses droits et obligations et/ou le solliciter sur une situation.

POUR LES JOINDRE

Appeler le secrétariat de direction au : 02 99 43 32 23 ou adresser un mail à cdu.bain@hstv.fr



Les représentants des usagers au sein de la Commission des Usagers

La loi du 4 mars 2002 et le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 ont instauré la création, dans chaque établissement de santé public ou privé, d'une Commission des Usagers (CDU).

Cette commission a pour mission de :

> "Veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en soins."

Pour faciliter votre écoute :

- La Commission des usagers a accès à l'ensemble des plaintes et réclamations adressées à l'établissement, ainsi qu'aux réponses et aux suites qui y ont été apportées.
- Elle est vigilante à ce que toute personne soit informée des voies de recours et de conciliation dont elle dispose.

Elle contribue, par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.